

Nos propositions alternatives CSRD Omnibus : un compromis équitable pour aider les entreprises à passer rapidement à l'action

Le groupe Expertise ESG au sein du collectif WeAreEurope est composé de plus de 30 organisations ESG, accompagnant plus de 3 000 entreprises dans leurs plans stratégiques ESG.

Ce mardi 11 mars, nous partageons notre position suite au projet de réforme de la directive CSRD dite « Omnibus » proposé par la Commission européenne le 26 février 2025.

Sur les résultats de la CSRD depuis son lancement

Une étude makesense de février 2025 auprès de 300 personnes interrogées, a montré que les entreprises françaises concernées par la CSRD sont à 80% satisfaites de la CSRD mais demandent de l'allègement et du soutien, des guides sectoriels et recommandations par secteur. Ils sont mécontents du trop grand nombre de points de données ESRS et de la pression excessive de l'audit.

La directive dite « CSRD », votée au Parlement européen en 2022 et transposée dans 20 des 30 pays concernés, a déjà créé un changement d'échelle majeur pour l'ESG : pour réussir, l'exercice de reporting basé sur les normes ESRS nécessite d'élever le sujet au niveau du conseil d'administration, d'impliquer la Direction Financière, d'amplifier et de professionnaliser le travail de collecte de données (bilan carbone annuel inclus).

En fin de compte, il permet aux entreprises d'identifier et de gérer plus rapidement et plus efficacement les impacts, risques et opportunités ESG tout au long de la chaîne de valeur grâce à la double analyse de matérialité et de réaffecter les ressources adéquates nécessaires pour atteindre les objectifs de transition.

La proposition Omnibus CSRD : une proposition non conforme aux besoins réels des entreprises

La proposition « Omnibus » de la Commission européenne a été élaborée sans étude d'impact ni consultation des parties prenantes concernées.

Le timing choisi pour formuler ces propositions ainsi que le calendrier et les choix techniques proposés pour mettre en œuvre les modifications de la CSRD sont complexes et sources d'incertitudes pour les entreprises, notamment celles qui ont entamé leur préparation pour le reporting CSRD (plus de 40% des entreprises concernées en France).

1. Calendrier CSRD

Le report de deux ans : une proposition qui crée une distorsion entre les entreprises, génère une incertitude sur quelle directive est applicable (NFRD ?) et ne correspond pas à une demande des entreprises. Cela envoie un signal non constructif et non pragmatique étant donné que les risques ESG s'accumulent. Comme le montrent d'autres reports dans le calendrier sur les lois européennes, cela pourrait anéantir l'objectif même de la CSRD.

2. Entreprises incluses dans le périmètre CSRD

Pour créer les conditions de la transition, il serait logique d'élargir et non de restreindre le périmètre des entreprises. La sortie de 80 % des entreprises du périmètre obligatoire ne correspond pas à leur demande et constitue un retour en arrière majeur et brutal. Cela compromet la réalisation des objectifs du Green Deal (dont ceux de décarbonation nommés "Fit for 55" par exemple).

3. Réductions de complexité et de volume

Les entreprises demandent du soutien et des recommandations spécifiques au secteur et rien n'est proposé à cet égard. Les demandes pour un allègement sur le volume de points de données (surtout les premières années) ne sont pas clarifiées par la proposition et reportées à un décret qui suivra un processus législatif incertain qui s'étendra sur plus de 12 mois.

4. Extraterritorialité de la CSRD

Les propositions de la Commission qui exemptent un grand nombre d'entreprises non européennes sont disproportionnées et injustes. Cela crée une distorsion entre les entreprises européennes et non européennes. Les exigences des entreprises européennes vont dans le sens inverse, à savoir la nécessité d'un traitement équitable par rapport à leurs concurrents non européens.

5. Audit de la CSRD

Les demandes d'allègement immédiat concernant l'audit (réduire le périmètre du premier audit, limiter l'audit « ligne par ligne ») ne sont pas abordées. C'est un point majeur de complexité pour les petites entreprises et qui doit être dissipé de toute urgence puisque les commissaires aux comptes seront désignés officiellement lors des assemblées générales de 2025.

6. Entreprises hors périmètre CSRD

Les 40 000 entreprises (de 250 à 1000 salariés), qui ne seraient plus concernées si la proposition Omnibus était votée en l'état par le Parlement européen, sont la clé d'une transition réussie. Le cadre de reporting volontaire, pourtant essentiel pour les entreprises confrontées aux demandes nombreuses et contradictoires de reporting ESG, de la part de leurs prestataires, investisseurs et clients, doit être clair et cohérent avec celui des entreprises restant dans le périmètre obligatoire. Il faut conserver la dimension stratégique de l'exercice, tout en le simplifiant. Ceci n'est pas clarifié par l'Omnibus.

Nos propositions alternatives, à la fois pro-business et pro-transition

Nos propositions alternatives s'appuient sur les attentes réelles des entreprises, exprimées lors des travaux de préparation de la CSRD et des nombreux échanges que nous avons avec elles (plus de 3 000 entreprises au total sont conseillées par les membres de notre groupe en France). Elles sont résolument pro-entreprises, cherchant à leur apporter des mesures de secours immédiates et efficaces, tout en préservant la cohérence avec les ambitions du Green Deal.

1. Calendrier des obligations CSRD : 2027 au lieu de 2028

Voter au Parlement, avant l'été, un délai de 1 an "stop the clock" pour les entreprises de la deuxième vague (alignement sur la troisième vague actuelle) est suffisant pour accorder plus de temps de préparation et voter avant la fin de l'année sur les modifications plus consensuelles que nous listons ci-dessous. Cela garantit que les entreprises les plus avancées dans l'exercice ne soient pas trop

défavorisées et que les entreprises qui n'ont pas encore démarré disposent de suffisamment de temps pour structurer le rapport de durabilité.

2. Entreprises incluses dans le périmètre CSRD : 500 au lieu de 1000

Réduire le seuil du nombre d'employés à 500, conformément aux obligations déclaratives actuelles de la NFRD. Le seuil de 500 salariés est également plus cohérent avec le seul chiffre d'affaires de 50 M€ et le total du bilan de 25 M€. Les entreprises de 500 à 1 000 sont clés dans la transition et 40 % d'entre elles sont déjà préparées à la CSRD : elles ont déjà de nombreuses obligations de reporting ESG venant de leur chaîne de valeur.

3. Réductions de complexité et de volume : 30% des données ESRS obligatoires actuelles transformées en volontaires

Repartir de l'ESRS actuel, dont les 1 200 points de données sont qualifiés de points de données obligatoires (« points de données doivent ») et volontaires (points de données « peuvent »), en réduisant le nombre de points de données obligatoires pour toutes les entreprises.

L'objectif doit être de se concentrer en priorité sur des points de données qui peuvent être suivis et améliorés par des plans d'actions sur les impacts et les risques identifiés lors de la double matérialité.

Pour être significatif et conforme à la demande des États membres (réduction de 25 à 35 % de la charge de reporting), l'objectif pourrait cibler 30% du volume actuel de points de données, se concentrer en particulier sur la conversion des points de données narratifs en points de données volontaires et être réalisé sous forme d'acte délégué à la suite d'un processus consultatif avec les parties prenantes. La révision de l'ESRS devrait également viser à une plus grande clarté dans les attentes et dans l'utilisation du concept de double matérialité.

Une révision des ESRS tous les trois ans permettra ensuite de les adapter et de les rendre plus opérationnels.

4. Extraterritorialité du CSRD : justice aux frontières, 2027 pour tous

Maintenir les seuils CSRD actuels et accélérer le calendrier des entreprises extra-européennes à 2027 au lieu de 2029.

5. Audit du reporting CSRD : audit de Double Matérialité uniquement pour la 1ère année

Limiter l'audit pour le premier reporting des entreprises de la deuxième vague à la méthodologie de double matérialité uniquement (et non un audit « ligne par ligne ») pour ensuite l'étendre au rapport complet sur un niveau d'assurance limité (comme proposé dans l'Omnibus).

6. Entreprises hors périmètre CSRD: le cadre VSME avec la double matérialité

Utiliser le cadre VSME mais incluant la double matérialité, la chaîne de valeur et la cartographie des parties prenantes. Être cohérent et aligné avec les demandes de reporting des entreprises soumises à la CSRD mais aussi et surtout ne pas priver les entreprises hors seuils de la dimension stratégique et pro-business de l'exercice.

Lancement d'une consultation européenne CSRD à destination des entreprises

Pour pallier le manque de consultation des parties prenantes lors de la préparation hâtive des propositions Omnibus, nous soutenons le lancement d'une consultation européenne des entreprises sur la CSRD, comme nous l'avons fait du 10 au 18 février 2025 auprès de 300 dirigeants d'entreprises françaises qui ont donné leur avis direct sur le sujet.

Cette consultation, qui sera suivie, examinée et approuvée par des universitaires européens indépendants, aura lieu prochainement.

Les résultats seront immédiatement communiqués au Parlement européen, au Conseil des ministres et à la Commission européenne.

Signataires de la prise de position

1. Agathe Farges, AGECE Solutions
2. Alexis Kryceve, Haatch
3. Amaury Salette et Lea Caen, Kiosk
4. Arnaud Bergero, GoodWill Management
5. Aurélie Sykes-Darmon et Marion Letorey, KeekOff
6. Candice Lourdin et Pauline de Saint Front, Cabinet de Saint Front
7. Charles Margnat, Positive Company
8. Cindy David | Care par BearingPoint
9. Corentin Decouty, Komizo
10. Delphine Gibassier, Dix Septembre
11. Dominique Royet, Hysopp
12. Eloïse Briodin, Anaïs Chung Segonds et Florence Faure, BL Evolution
13. Fanny Picard, Meilleur demain
14. Fanny Tresallet, CorpoKarma
15. Germain Gouranton, Naldéo Technologies & Industries
16. Jules Pigassou, Sustainsoft
17. Laurent Barbezieux, Aktio
18. Ludovic Flandin et Timothy Elkihel, R3
19. Nicolas Perdrix, Sidiese
20. Noël Bauza, Zei
21. Pauline Roulleau et Elsa Boniface, ici&demain
22. Tanguy Robert, Sami
23. Thomas Nouvian, Lysi
24. Théo Alvès Da Costa, Ekimétrie
25. Timothée Quellard, ekodev
26. Sepanta Sharafuddin, Normative.io
27. Vanessa Logerais, Parangone
28. Anne Carmier, Utopies

Tableau comparatif des propositions CSRD

CSRD (Directive 2022)	Proposition omnibus (26.2.25)	Propositions WeAreEurope
1. PORTÉE		
> 250 salariés	> 1000 salariés	> 500 salariés
Justification : Garder le seuil cohérent avec le NFRD + grande majorité des entreprises de 500-1000 salariés sont satisfaites du CSRD (cf consultation) et avec des seuils financiers		
2. CALENDRIER / ARRÊTER L'HORLOGE		
2026 et 2027 pour les sociétés non cotées et les PME cotées	2028 pour les sociétés non cotées et les PME cotées	2027 pour les sociétés non cotées et les PME cotées
Raisonnement: 1 an : c'est réaliste car l'actuel acte délégué ESRS peut être simplifié. 2 ans, c'est trop long : créer une distorsion entre les entreprises déclarantes 2025 et les autres. Créer un prime pour le vice Les grandes entreprises qui ont terminé leur reporting 2024 ont besoin des données de leurs partenaires commerciaux de la catégorie < 1 000		
3. RÉFÉRENTIEL POUR LES ENTREPRISES HORS PORTÉE		
TPE pour les PME non cotées	TPE pour toutes les entreprises < 1000 salariés	TPE pour toutes les entreprises < 500 salariés avec Double Matérialité et analyse de la chaîne de valeur
Raisonnement: Le DMA est la référence, il est désormais facile et accessible à tous et peut être réalisé de manière simplifiée pour les PME. Cela facilitera les changements de reporting lorsqu'une PME croît au-delà de 500. Pas besoin de rapporter sur des sujets non matériels. C'est réellement grâce au DMA que le reporting peut être optimisé et rationalisé.		
4. EXTRA-TERRITORIALITÉ		
Entreprises hors UE avec 150 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2029	Entreprises hors UE avec 450 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2029	Entreprises hors UE avec 150 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2027
Justification de la proposition WAE : l'une des principales demandes des entreprises françaises est d'éviter que les entreprises situées en dehors de l'UE n'aient des règles différentes : le coût du reporting devrait être comparable, et il existe une distorsion dans la mesure où les entreprises de l'UE fourniront beaucoup de données sur leur activité, leurs risques et leurs opportunités sans que leurs concurrents non européens ne fournissent les mêmes données. Il sera alors plus difficile pour les entreprises européennes de promouvoir leurs atouts et leurs différenciateurs.		
5. RÉFÉRENTIEL POUR LES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE		
EFRAG ESRS	Nouveau référentiel avec 50 % de points de données en moins	30 % des points de données « doit » deviennent « peuvent » pour tous
Justification : Cela permet de reporter d'un an seulement et de s'aligner sur l'ESRS actuelle pour le premier rapport.		
6. VÉRIFICATION		
Audit limité puis audit raisonnable	Audit limité	1 an uniquement sur Double Matérialité puis audit limité. Revue du niveau d'audit après 3 ans.
Justification : Simplification pour les plus petites entreprises.		